

Créteil, le 4 avril 2023

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente le trois avril, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 28 mars 2023 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent.

Étaient présents :

M. CATHALA, Maire,
M. PELISSOLO, Mme **BOULARD**, **M. PLACE**, Mme **GARRIGOU-GAUCHERAND**, **M. ELHARRAR**, Mme **SIMON-DECK**, Mme **SOL**, **M. DUKAN**, Mme **VORCHIN**, **M. URGIN**, **M. PESSAQUE**, Mme **VALLIER**, **M. MBOUMBA**, Mme **DIALLO**, **M. BIEN**, Mme **ADNANE**, **M. HÉLIN**, Mme **HACHMI**, Adjoints au Maire,
M. WANNIN, Mme **CAMARA**, Mme **DEPREZ**, Mme **HÉNON**, Mme **MÉLIGNE**, **M. PALMIER**, Mme **ANAMBA-ONANA**, **M. TEISSÈDRE**, **M. BRAUD**, **M. ESOR**, Mme **CHRISTON**, **M. TOLÉDANO**, **M. TAHRI**, Mme **MORVAN**, Mme **PERREAU**, Mme **RUPAIRE**, Mme **MATTEI**, Mme **RABA**, **M. HEBBRECHT**, **M. BETOUCHE**, Mme **LÔ**, **M. DING**, **M. KÉRISIT**, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Absents : **Mme ANGLÈS**, **M. MULUMBA**

Mandats : **M. MAÏZ** (pouvoir à Mme **VALLIER**), Mme **TORGEMEN** (pouvoir à **M. HÉLIN**), **M. DUFEU** (pouvoir à **M. DUKAN**), **M. SASPORTAS** (pouvoir à Mme **PERREAU**), Mme **SALVIA** (pouvoir à Mme **SOL**), Mme **DIASSE** (pouvoir à **M. PELISSOLO**), **M. HENRY** (pouvoir à Mme **GARRIGOU-GAUCHERAND**), **M. MAILLOT** (pouvoir à Mme **RABA**), Mme **DUPUIS** (pouvoir à **M. HEBBRECHT**).

Secrétaire de Séance : **Monsieur MBOUMBA**

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 qui est adopté à l'unanimité et donne communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 7 février au 27 mars 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES À LA SÉANCE :

D2023-2-2-2 Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.

Rapporteur : Monsieur URGIN

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport.

D2023-2-1-14-1 Budget Principal : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

D2023-2-1-14-2 Budget Principal : Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

D2023-2-1-14-3 Budget Principal : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

D2023-2-1-15 Approbation du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-1-16 Actions financées grâce au Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (F.S.R.I.F) et à la Dotation de solidarité urbaine (D.S.U) : Rapport d'utilisation des crédits en 2022.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport.

D2023-2-1-17-1 Répartition des subventions communales de fonctionnement en faveur des associations et autres organismes locaux au titre de l'exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur PELISSOLO

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur BIEN, Monsieur ELHARRAR, Monsieur PALMIER et Madame RUPAIRE ne prennent pas part au vote.

D2023-2-1-17-2 Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 € à l'association culturelle Israélite de Créteil.

Rapporteur : Monsieur PELISSOLO

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur BIEN, Monsieur ELHARRAR, Monsieur PALMIER et Madame RUPAIRE ne prennent pas part au vote.

D2023-2-1-17-3 Attribution d'une subvention d'équipement de 315 000 € au Centre Communal d'Action sociale de la Ville de Créteil.

Rapporteur : Monsieur PELISSOLO

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur BIEN, Monsieur ELHARRAR, Monsieur PALMIER et Madame RUPAIRE ne prennent pas part au vote.

D2023-2-1-17-4 Attribution d'une subvention d'équipement de 9 000 € à la Brigade des Sapeurs-Pompiers.

Rapporteur : Monsieur PELISSOLO

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur BIEN, Monsieur ELHARRAR, Monsieur PALMIER et Madame RUPAIRE ne prennent pas part au vote.

D2023-2-1-18-1 Budget annexe de Chauffage Urbain : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-1-18-2 Budget annexe de Chauffage Urbain : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-1-19 Octroi de la garantie communale à certains créanciers de l'Agence France Locale pour 2023.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-1-20 Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat – SEMIC pour la construction de la résidence PLSA "Les Sorbiers".

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-1-21 Autorisation donnée au CCAS pour contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-1-22 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil de gestion de la Faculté de santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).

Rapporteur : Madame MATTEI

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-1-23 Délégation de service public pour la gestion de la halte plaisir de l'île des ravageurs : adoption du mode de gestion et du projet de contrat.

Rapporteur : Madame PERREAU

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-1-24 Création d'emplois saisonniers pour l'été 2023.

Rapporteur : Monsieur HÉLIN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-1-25 Modifications du tableau des emplois du personnel communal : Suppressions et créations d'emplois.

Rapporteur : Monsieur HÉLIN

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-2-3 Quartier du Centre Ancien (CQ n°6) - Projet Monfray : Approbation du déclassement par anticipation.

Rapporteur : Monsieur HÉLIN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-2-4 Quartiers Bords de Marne-Val de Brie (CQ n°3) : Approbation de cession d'un terrain à Madame Antoine et Monsieur Prieur.

Rapporteur : Madame MÉLIGNE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-2-5 Quartier Montaigut-Palais (CQ n°6) : Approbation de l'acquisition auprès de Créteil Habitat - SEMIC de plusieurs parcelles en vue de leur incorporation dans le domaine public.

Rapporteur : Madame SOL

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-2-6 Quartier du Mont-Mesly (CQ n°10) : Approbation de l'incorporation dans le domaine privé communal d'un bien présumé sans maître.

Rapporteur : Madame SOL

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-2-7 Délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau unifié de chauffage urbain : rapport annuel sur l'exécution du service public délégué.

Rapporteur : Monsieur DUKAN

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport.

D2023-2-2-8 Convention d'entretien des espaces verts de la résidence étudiante Maupassant, située 1 allée Mozart.

Rapporteur : Madame MÉLIGNE

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-3-6 Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Commune et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (C.A.U.E. 94).

Rapporteur : Madame VORCHIN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-2-3-7 Motion portant sur la réforme des retraites et la nécessité du Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-2-3-8 Motion portant sur la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE) et des Zones à Trafic limité (ZTL).

Rapporteur : Monsieur HEBBRECHT

Rejetée. Les groupes Socialistes, Communistes et partenaires et de la Société civile votent contre.

QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration du groupe Communistes et partenaires relative aux expulsions locatives.

Rapporteur : Madame MORVAN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze le trois avril deux mille vingt-trois.



Le Maire,

Laurent CATHALA

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.